

Le temps des dominations coloniales et la décolonisation (6 heures)

LE PROGRAMME : Cette question se décline en deux moments historiques qui correspondent à la fin de la conquête conduisant à une domination coloniale maximale, marquée par la préoccupation de la gestion des empires. Les études impliquent une vision à deux échelles différentes : d'abord celle d'un continent, l'Afrique puis celle d'un empire qui s'étend sur trois continents.

Le partage colonial de l'Afrique à la fin du XIXe siècle peut d'abord être traité avec des cartes, établies à différentes dates, présentant un continent qui est presque entièrement colonisé à l'exclusion du Maroc, de l'Abyssinie et du Libéria. L'étude se situe au moment où l'exploration et la conquête sont quasiment achevées. Les rivalités européennes s'exacerbent autour du partage de ces territoires. La domination européenne est à son apogée, ce qui ne signifie pas qu'elle est absolue comme le montre la victoire des Abyssins sur les Italiens à Adoua en mars 1896.

L'empire français est le deuxième en extension après celui de la couronne britannique, réparti sur trois continents (Afrique, Asie, Amérique). Il est étudié au moment de son développement maximum, après la conquête. La question se pose alors de l'administration de l'empire. L'analyse doit conduire à définir ce qu'est un empire colonial en mettant en évidence la diversité des situations administratives entre les territoires qui le composent. La colonisation des XIXe et XXe siècles est très différente de celle des siècles antérieurs. L'esclavage a été officiellement aboli. Le système colonial génère rarement (sauf dans le cas de l'Algérie) la constitution de colonies de peuplement. Il se limite à la présence de colons, essentiellement des fonctionnaires et des militaires, qui administrent les territoires.

Le fait colonial sous la Troisième république révèle la fragilité des principes démocratiques et le poids des intérêts économiques et militaires sur le destin national. Faute d'investissements suffisants, la gestion des colonies devient le terrain privilégié de l'affairisme. La place de l'empire dans l'économie nationale reste néanmoins modeste. Le mythe de l'empire fondé sur la mission civilisatrice a imprégné la société française dans son ensemble. Il est mis en lumière par l'exposition coloniale de 1931 qui révèle toutes les ambiguïtés de la colonisation.

La contestation se fait jour sous de multiples formes. Elle ne prône pas nécessairement l'indépendance mais l'autonomie et la reconnaissance des droits civiques. Ainsi, Léopold Sedar Senghor réfléchit à une forme de fédération africaine associée à égalité avec la France au sein d'un empire démocratique. En France, l'anticolonialisme n'est vraiment présent qu'au sein de l'extrême gauche et dans certains milieux intellectuels anticonformistes.

SUPPORTS D'ETUDE

La conférence de Berlin, en 1885, est un moment clé du partage colonial de l'Afrique.

Même s'il est faux d'affirmer qu'elle en est à l'origine, elle en a fixé les règles : la liberté et l'égalité du commerce dans les bassins du Congo et du Niger, la lutte contre l'esclavage et les conditions de reconnaissance des prises de possessions européennes sur les côtes. Les partages se font en 1890 (traités entre Anglais et Français en Afrique de l'Ouest et entre Anglais et Allemands en Afrique de l'Est), en 1894 (délimitation entre Français, Allemands et le Congo de Léopold II) et 1898 entre Français et Anglais après la crise de Fachoda. L'incidence de la colonisation sur les relations internationales est majeure : la recherche de puissance et de prestige international est devenue la première motivation des grands États européens qui cherchent à étendre au maximum leur domination sur des territoires de plus en plus vastes.

En France, **le débat entre Jules Ferry et Georges Clémenceau, en 1885**, devant la Chambre permet d'analyser les arguments développés par les partisans et les adversaires de la course à la conquête de nouvelles colonies.

Quelques personnages incarnent la colonisation. Il est possible d'aborder par exemple de manière plus concrète le fait colonial à travers la vie de Pierre Savorgnan de Brazza, explorateur et fonctionnaire colonial français d'origine italienne présent dans la région du bassin du Congo pendant près d'un quart de siècle. Son action est à l'origine de la formation de l'AEF (Afrique équatoriale française). Sa dernière mission aboutit à la fondation du Congo français.

L'exposition coloniale internationale de Vincennes, organisée par le maréchal Lyautey, est un exemple de célébration des fastes de l'empire, illusion d'une puissance. Cette grande fête révèle toutes les contradictions du fait colonial. Derrière le discours officiel qui exalte l'effort dans le domaine de la médecine, de l'éducation et des progrès économiques se cachent certaines réalités : insuffisance des investissements publics et privés, sous-développement des territoires et pauvreté des populations aggravée par la croissance démographique.

L'entre-deux-guerres voit se développer la contestation contre l'ordre colonial. Celle-ci s'incarne dans des personnages comme **Nguyen Ai Quôc, futur Hô Chi Minh, fondateur du parti communiste indochinois en février 1930**, dans des mouvements comme l'Etoile nord-africaine de Messali Hadj (1926) ou le Néo-Destour (1934) et dans des troubles comme ceux qui ont lieu au Tonkin en 1931.

A. Le temps des dominations coloniales :

Introduction :

A partir de la P266.

A partir de 1860, le **colonialisme** -doctrine politique justifiant la colonisation- et la **colonisation** – processus de prise de contrôle d'un territoire étranger- deviennent des axes majeurs de la politique extérieure des états européens. En effet, alors que la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle sont marqués par la **décolonisation** partielle de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Latine, les Européens entreprennent de nouvelles expéditions coloniales en Afrique et en Asie.

L'Afrique qui, jusque-là, n'avait été que marginalement colonisée, devient un enjeu majeur des rivalités européennes. Si le RU dispose du plus vaste empire (environ 30 M km²), la France va, en quelques années, prendre possession d'un vaste territoire dont la surface variera de 10 à 12 millions de km² entre 1914 et 1945.

En 1931, elle organise une **exposition coloniale** dont la mission est de mettre en valeur **l'empire français** mais aussi « **l'œuvre civilisatrice** » de la France. Si l'exposition coloniale marque l'apogée de la colonisation française, le **colonialisme** n'est pas accepté de tous. Il existe des opposants en France et des résistances et de multiples formes de contestation dans les colonies.

Pbmtq :

Quelles furent les étapes et les modes d'appropriation territoriale qui débouchèrent sur la constitution d'empires européens en Afrique et à la création de l'empire français ?

I. La colonisation de l'Afrique :

1. Le colonialisme européen :

a. Des motivations partagées par de nombreux états européens.

Texte 2 p 268.

Q1 : Relevez dans le texte les arguments qui justifient la colonisation.

Q2 : Quels autres motivations non évoquées par le texte expliquent l'appropriation coloniale ?

Q1 : Entre Novembre 1884 et Février 1885, les grandes puissances européennes tiennent une **conférence coloniale à Berlin** pour trouver un compromis fondé sur « la bonne entente mutuelle » sur les règles d'appropriation des territoires africains encore inoccupés.

Plusieurs éléments justifient ce grand mouvement de colonisation de l'Afrique auquel participent 7 puissances européennes.

- **la volonté de « développer le commerce »**. En effet, les colonies permettent aux entreprises européennes de se fournir à moindre coût en matières premières et de trouver dans les territoires coloniaux des débouchés pour leur production nationale. La première justification est donc économique.

- **la volonté de « civilisation »**, les Européens se doivent « d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes ». La justification est donc morale, elle s'appuie sur une vision inégalitaire des « races » et « des civilisations ». Les Européens « supérieurs » doivent prendre en charge le développement des « indigènes inférieurs ». Une des justifications morales est aussi l'abolition de l'esclavage alors pratiqué dans de nombreux territoires africains.

Q2 : Le texte n'évoque pas les autres motivations **plus politiques et militaires**.

Pour les européens, et en particulier pour la France marquée par la défaite de 1870-1871 contre la Prusse (devenu l'Empire Allemand), **la colonisation devient un facteur de puissance militaire et maritime**. Présente sur tous les océans, la France est une grande nation qui retrouve son prestige en dominant un vaste empire. Cette conception militaire de la conquête coloniale explique que les rivalités coloniales vont exister malgré les principes acceptés lors de la conférence de Berlin

b. Une source de rivalités entre les puissances européennes. L'exemple du Maroc.

Chronologie + Doc 1, 2a, 3 p 270 :

La conquête du Maroc par la France est tardive. Elle conduit à une forte opposition entre la France et l'Allemagne. 1902 - 1904 : la France profite d'une situation financière difficile pour imposer au sultan du Maroc une domination administrative du Maroc. Mais, elle se heurte à l'empire allemand qui espère élargir en apportant son soutien au sultan s'opposer à la mainmise française sur le **royaume chérifien** (Cherif(i): nom de la famille régnante du Maroc).

Doc 1, 2a

Q1 : Relevez les éléments qui témoignent d'une opposition de puissance entre la France et l'Allemagne ?

Q2 : Quel moyen permet de trouver un accord entre les deux puissances en 1911 ?

Q1 : Comme en témoigne la caricature, la question marocaine est avant tout une question de puissance. Les deux colonisateurs veulent tout à la fois montrer leur puissance respective. La crise fait ressurgir leur antagonisme qui conduit les deux états à se percevoir comme naturellement rivaux voire ennemis (Allemagne : « ennemi naturelle de la France ») Le texte met en évidence la dimension stratégique du contrôle du Maroc. La conquête du Maroc à pour la France au moins deux aspects positifs :

- elle permet de contrôler la Méditerranée et d'empêcher l'Allemagne d'établir une zone d'influence qui avec celle de son allié italien (Libye) menacerait les intérêts français.

- elle permet à la France de contrôler l'ensemble du Maghreb, de la Tunisie au Maroc.

Pour la France, il est donc nécessaire de montrer sa détermination et de s'opposer à l'Allemagne.

Entre 1905 et 1911, la France accentue sa présence militaire au Maroc en réponse à des violences commises contre des Européens.

Q2 : La France et l'Allemagne trouvent un accord fondé sur l'échange de territoire en Afrique centrale (doc 3 p273). Ils redéfinissent leurs frontières entre les possessions allemandes du Cameroun et Françaises de l'AEF.

Si la crise marocaine ne conduit pas à la guerre entre la France et l'Allemagne, elle témoigne des rivalités coloniales entre les Européens mais aussi de la recherche de compromis dans l'esprit de la conférence de Berlin qui définit le concept de zone d'influence qu'acceptent les colonisateurs et qui évitent de trop grandes tensions .

2. La constitution de vastes empires :

a. Un continent tardivement et partiellement colonisé.

Carte p 266.

Q1 : Repérez les puissances coloniales présentes en Afrique vers 1860 ?

Q2 : Repérez les territoires dominés par les Européens. A quelle stratégie répond la localisation des possessions européennes ?

Q1 : La carte met en évidence la présence de 4 puissances coloniales principales en Afrique. Le RU, la France, le Portugal, et l'empire ottoman. Cette situation est principalement un héritage des siècles précédents et en particulier de la traite négrière qui s'étala du XVI au début du XIXe siècle.

Q2 : Les territoires colonisés sont essentiellement les façades maritimes d'Afrique du Nord, de l'Atlantique depuis le Sénégal jusqu'à l'Angola, l'Afrique du Sud, le Mozambique, la Mer Rouge. Cette occupation des zones littorales s'explique par une stratégie commerciale et une stratégie maritime ; il s'agit de contrôler des comptoirs côtiers qui permettent le commerce des matières premières et agricoles avec les royaumes africains de l'intérieur et de contrôler les routes commerciales vers l'Asie. L'ouverture du canal de Suez en 1867 explique la volonté franco-britannique de contrôler l'Egypte et la Mer Rouge. Les comptoirs d'Afrique de l'Ouest perdent leur intérêt maritime mais deviennent les points d'appui de la conquête des régions intérieures.

b. 1880-1914, la « course » aux colonies.

Carte p 268 :

Les colonisateurs :

Les ottomans sont chassés d'Afrique.

7 états européens participent à la conquête de l'Afrique. (RU, F, P, E, All, B, I)

Les territoires conquis et zones d'influence :

Le RU et la France s'approprient la majeure partie de l'Afrique. Comme le montre la carte, les deux états définissent des zones d'influence et constituent de vastes empires continus en Afrique de l'est et du sud ou en Afrique centrale et de l'Ouest. Cela n'empêche pas les crises entre les grandes puissances mais elles trouvent des accords selon le principe de la conférence de Berlin qui prônent l'esprit de « bonne entente mutuelle ». Ainsi, la France et le R-U s'accordent en 1890 au sujet de Madagascar et de leurs aires d'influence respectives (doc. 5 p 268) puis **en 1898, après la crise de Fachoda** (doc. 6 p269 et doc2 p 273).

Les autres puissances sont présentes plus ponctuellement.

Les territoires indépendants :

Les territoires qui parviennent à maintenir leur indépendance. L'Ethiopie parvient à repousser les assauts italiens et obtient la reconnaissance de son indépendance par les autres colonisateurs. Quant au Liberia, son existence est liée au rachat par des sociétés anti-esclavagistes américaines de territoires pour favoriser le retour d'anciens esclaves en Afrique. Devenu

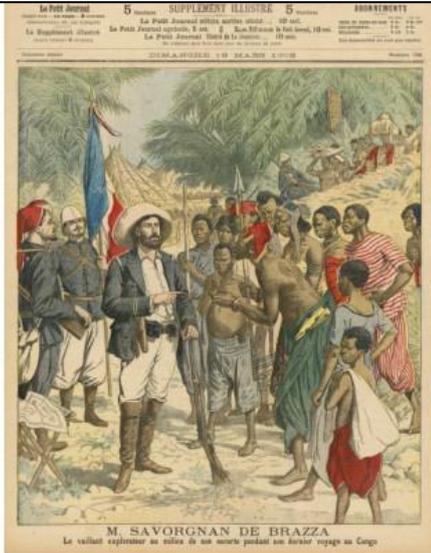
indépendant, le Liberia est dominé par une élite américano-libérienne qui forme une élite soumettant les peuples autochtones.

Méthodes d'appropriation :

- **le rôle des explorateurs.** L'Afrique est en grande partie inconnue vers 1880. Les grandes puissances et les sociétés de géographie organisent des expéditions scientifiques qui conduisent

Pierre Savorgnan de Brazza est un explorateur français qui a contribué à implanter la présence française au Congo. Entre 1874 et 1878, Il recherche les sources du fleuve Ogooué proche du fleuve Congo et dont il espère qu'il lui permettra d'atteindre le centre du continent africain. Son expédition est en concurrence avec celle d'Henry Morton Stanley qui explore les rives du Congo. Entré au service du roi des Belges il est à l'origine de la création du Congo belge.

<http://www.brazza.culture.fr/fr/anim/missions/carte.html>



Les explorateurs entrent en contact avec les chefs locaux et signent avec eux des traités de protection qui de fait les places sous la domination des puissances européennes.

- la signature de traités :

Les européens cherchent à convaincre les chefs africains de se mettre sous la protection de leur pays. Ce qui leur permet de pénétrer pacifiquement dans les territoires et d'imposer le statut d colonie en maintenant l'autorité coutumière des rois avec qui ils ont signé ces accords. Cela a pour conséquence de créer une hiérarchie entre les ethnies et de transformer les autorités locales en administration supplétive de l'administration coloniale.

Extrait du rapport de Brazza sur l'occupation de N'Couna

J'ai l'honneur de remettre entre vos mains le traité conclu avec le roi noir Makoko dont la suprématie s'étend sur le territoire situé sur la rive droite du Congo en amont des grandes cataractes de ce fleuve. Par ce traité le Makoko se met sous la protection de la France et lui cède une portion de son territoire. Le terrain concédé est délimité par les rivières Impila et Djoué, il s'étend sur toute la rive droite du lac nommé par les indigènes N'Couna (Ntamo) sur un espace de 10 milles le long du Congo immédiatement en amont de la dernière cataracte ; c'est le point commercialement stratégique autour duquel s'agite la question du Congo. En effet c'est seulement entre ces limites que peuvent déboucher les grandes voies de communication à établir, par la suite, sur la rive droite, pour relier l'Atlantique au Congo intérieur navigable. Ce traité mérite toute votre attention, parce que, ratifié dès à présent, il tranche cette question à l'avantage de la France. Sans entrer ici dans les détails que j'ai déjà résumés dans un autre rapport ci-joint, permettez-moi de vous relater aussi brièvement que possible, les faits qui ont provoqué la conclusion du traité, l'historique de notre occupation, et d'indiquer les avantages qui en résultent pour notre avenir.

Extrait du rapport de 1882 adressé par P. de Brazza au ministre français de la Guerre.

Les Européens assurent leur domination en menant de nombreuses expéditions militaires qui aboutissent le plus souvent à l'appropriation des territoires africains mais aussi asiatiques. Peu de peuples indigènes résistèrent, en particulier en Afrique où seule l'Éthiopie parvint à repousser les assauts italiens (bataille d'Adoua sous le règne de Ménélik II en 1896).

3. Des populations soumises et des révoltes réprimées.

a. Des formes variées d'appropriation qui conduisent à la soumission des indigènes.

Les territoires conquis sont généralement qualifiés de colonies mais leur statut diffère d'un territoire à l'autre. On distingue :

- **les colonies** au sens propre, sont des territoires occupés administrés par une puissance étrangère.
- les **protectorats** : domination administrative et militaire d'une puissance étrangère (**le protecteur**) établie par un traité et conduit au maintien des autorités indigènes (Maroc, Tunisie).
- **dominions britanniques** : territoires bénéficiant d'une grande autonomie mais reconnaissant la souveraineté britannique.
- **Les territoires sous mandat** : ce sont des territoires confiés après la 1^{ère} GM par la SDN à la France et au RU. Il s'agit en particulier des anciennes colonies allemandes (Togo, Cameroun confiés à la France ou le S-E et le S-O Africains devenus britanniques) et des territoires ottomans du Proche-Orient (Syrie, Liban, Palestine)

La domination conduit toujours à la soumission des peuples indigènes dont le statut juridique est inférieur à celui des colonisateurs. Dans l'empire français, **le code de l'indigénat** mis en place en Algérie est adapté aux autres territoires. Seule une minorité d'indigènes de haut-rang est partiellement assimilée et employée dans l'administration coloniale.

b. Des révoltes fréquentes, violemment réprimées.

Doc 1 p 262 /Doc. 4 p 269 :

La colonisation n'est pas acceptée sans contestation, la plupart des colonies connaissent des révoltes comme celles des Daoulas au Cameroun en 1884, celles des Hereros du S-O africains en 1904 ou des zoulous en Afrique du Sud en 1879. La France du faire face à de nombreuses révoltes au Maghreb, au Dahomey ou à Madagascar. Les troupes coloniales permettent d'assurer la domination des territoires avec l'aide de supplétifs africains.

II.L'empire Français en 1931.

1. Un empire à son apogée.

Dans les années 1930, les colonies sont au centre du commerce français, elles fournissent près de 25% des importations et absorbent 33% des exportations mais elles sont aussi le lieu de vie de plus d'un millions de Français qui sont principalement présents en Algérie. Les autres territoires sont avant tout des colonies d'exploitation.

a. Une colonie de peuplement : l'Algérie.

Préparation à la maison.

Doc 2, 3, 4 p 276-277 :

Q1 : Montrez que la société algérienne est une société pluriethnique mais inégalitaire.

L'Algérie accueille vers 1931 près de 900 000 Européens et plus de 5,5 millions d'Algériens musulmans qui pour la plupart est soumis au code de l'indigénat.

Les inégalités sont flagrantes tant au point de vue des droits que d'un point de vue économique et sociale. Ces inégalités se traduisent dans la répartition de la population dans les villes comme à la campagne.

Les populations européennes possèdent 25%des terres alors qu'ils ne représentent qu'environ 15% de la population. La taille des fermes des colons appelés pieds-noirs est très supérieure à celle des fermes des musulmans (109 ha contre 17 ha).Situées dans les plaines littorales, les fermes des colons sont des plantations à vocation commerciale (céréaliculture, vigne, fruits...). Les revenus des colons sont très largement supérieurs à celui des indigènes qui à emploi égal touchent souvent 2 fois moins. Les enfants de colons sont tous scolarisés alors qu'une minorité de musulman accède à l'école primaire et très rarement aux études secondaires ou supérieures (17 étudiants musulmans). L'université d'Alger est donc réservée aux Européens.

L'inégalité est juridique. Les musulmans sont soumis au code de l'indigénat qui les soumet à un grand nombre d'interdictions comme celle de circuler librement. Ce statut prive les indigènes d'une vraie représentation politique et seule une minorité obtient la citoyenneté française et est qualifiée « d'assimilée ».

Les villes accueillent une grande majorité des colons. Leur organisation, comme on peut le voir sur la photo d'Alger, présente un double visage. La ville européenne accueille les colons et s'inspire des villes françaises. Organisée autour du port, « l'Alger européenne » ressemble beaucoup à Marseille. Sur les hauteurs, se trouve la vieille ville arabe, la **casbah**. C'est le lieu de vie des musulmans.

Si des amitiés peuvent se nouer entre musulmans et Européens, les inégalités et les vexations multiples créent, comme le dit le texte, « des sentiments de rancune tenace, d'hostilité sournoise ».

Ainsi le « fossé » s'élargit entre les deux communautés.

b. Des colonies d'exploitation : ex. L'Indochine.

Contrairement à l'Algérie, les colons sont peu nombreux en Indochine. Ils ne représentent qu'un peu plus de 1,5% de la population (35 000 sur 22,6 millions d'Indochinois).

Doc.1 et 2 p 278 :

Identifier les ressources que l'Indochine fournit à la France.

Identifier les aménagements

Pourquoi l'Indochine ne peut-elle être une colonie de peuplement ?

Territoire riche aux multiples ressources, l'Indochine est le « joyau » des colonies françaises. Elle fournit à la France des produits agricoles comme les bois exotiques, le riz, le thé, le café, le poivre, la soie, le coton et le caoutchouc (sève de l'hévéa) mais aussi des minerais comme le Charbon, l'étain et le zinc.

La France réalise d'importants investissements en particulier en matière de transport (routes, voies ferrées, ports) qui permettent l'exploitation de la colonie. Elle développe des centres urbains en particulier ceux de **Saigon** ou **Hanoi**. Il existe aussi un développement industriel favorisé par l'importance des ressources et une main-d'œuvre nombreuse.

Tout comme en Algérie, le fossé est profond entre les communautés indigènes et les colons.

2. L'exposition coloniale de 1931 : (p 274-275)

L'exposition coloniale de 1931 a pour but de magnifier l'œuvre coloniale française et de permettre aux Français de mieux connaître leur empire. Ils pouvaient, comme le promettaient les prospectus (doc.1 p 274) « faire le tour du monde en un jour ».

Le Maréchal Lyautey est chargée avec le ministre des colonies Paul Reynaud d'organiser une exposition coloniale qui se tient dans le parc de Vincennes et dans le palais de colonies de la Porte Dorée. Plus de 8 millions de visiteurs (33 millions de billets vendus) ont visité l'exposition.

a. La promotion du colonialisme. (doc.2 + fresque du Forum du palais de la Porte Dorée)

<http://www.histoire-immigration.fr/le-palais-de-la-porte-doree/l-architecture-du-palais/le-forum/les-fresques-du-forum>

Comme le montre le doc. 2 ou les fresques du Forum du palais de la Porte Dorée, l'exposition met en avant **l'œuvre civilisationnelle de la France**, en apportant les sciences, les arts et les techniques modernes, elle a « délivré du cauchemar de l'esclavage et de la mort des millions d'hommes, de femmes et d'enfants » (...) mais aussi la justice, le commerce et une administration efficace. Enfin, la France rappelle qu'elle a contribué à rapprocher « la manière de vivre de ces peuples (...) de la nôtre ».

b. Images et représentations des colonies françaises. (Doc. 3 p 275 + texte *Les cannibales*)

<http://icp.ge.ch/po/cliotexte/annees-20-30-crisis-totalitarisme/france.colonisation.30.html>

Il existe bien une image du colonisé mis en scène lors de l'exposition coloniale. Cette vision est multiple :

- **image construite** celle du sauvage dont les traditions sont si éloignées des nôtres. Dans sa forme extrême, cette image a conduit à la création de **zoos humains** dont l'esprit est proche de celui des spectacles de monstres des fêtes foraines.

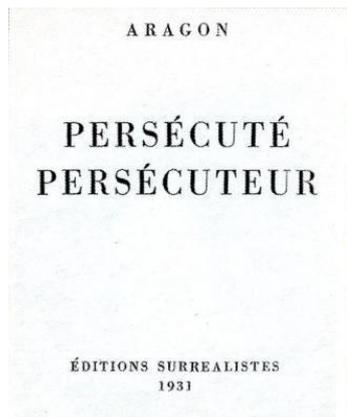
A travers **les chansons (p 282-283)** se développe une image souvent grotesque et raciste du colonisé dont on moque l'accent et les habitudes.

- **image plus réelle** d'un colonisé exploité dont la vie quotidienne est souvent très éloignée des représentations données. Dans les faits, la France a eu recours, de manière plus ou moins violente, aux travaux forcés pour la réalisation des grands aménagements ou pour l'exploitation des richesses naturelles et agricoles.

3. Une remise en question minoritaire mais croissante du colonialisme. Texte 2 p 285.

a. Dans la vie politique et intellectuelle française.

La remise en cause du colonialisme en France est l'œuvre d'une minorité. On trouve le courant artistique du surréalisme qui publie des manifestes contre l'**exposition coloniale** ou plus largement comme le grand journaliste **Albert Londres** qui dénonce l'exploitation et le travail forcé.



D'un point de vue politique, le **Parti Communiste Français** s'oppose au colonialisme et participe à l'organisation de mouvement de résistance. En effet, le colonialisme s'assimile à une lutte entre exploiters et exploités comme le rappelle le texte d'Aragon ***Persécuté, persécuteur***.

Durant l'exposition coloniale, le parti communiste organise une contre-exposition dont la fréquentation ne put rivaliser avec l'attraction exercé par l'exposition officielle.

b. Par la naissance de mouvements anticoloniaux.

La naissance de mouvements anticoloniaux est favorisée par la naissance d'une élite instruite par l'école de la république. Trois grandes figures de l'anticolonialisme peuvent être évoquées :

- **Messali Hadj (doc. 5p 277)** il fonde le mouvement nationaliste et indépendantiste algérien **l'Etoile nord-africaine**. Arrêté, il passe de longues années en prison puis en exil en Suisse.

P 281 :

- **Hô Chi Minh**. Fondateur du parti communiste indochinois en 1930, il sera à la tête du mouvement de libération nationale (Vietminh) durant la guerre d'indépendance de 1946-1954.

- **Léopold Sédar Senghor** : Son parcours est celui d'un intellectuel (agrégé de lettres et normalien), il définit le concept de **négritude (avec Aimé Césaire)**. Il participe à la vie politique française comme député puis ministre et sera le premier président du Sénégal en 1963.

Conclusion :

Le colonialisme est une politique commune à la plupart des pays d'Europe. Il permet aux états d'affirmer leur puissance, de stimuler leur économie nationale mais conduisit à une longue domination de l'Afrique, souvent évoquée comme l'une des raisons du retard de développement du continent africain.

Certains discours politiques ou historiques insistent sur les « **apports positifs de la colonisation** ». Cette vision s'inscrit dans l'esprit de l'exposition coloniale de 1931 qui souhaitait mettre en valeur l'œuvre civilisatrice des métropoles. D'autres, en particulier, en Afrique ou aux Antilles, affirment que la colonisation par sa violence et le maintien des colonisés en situation d'infériorité est à l'origine des inégalités sociales et économiques actuelles. Ce qui est certains, c'est qu'il existe une dimension raciste dans le système colonial qui a pu se transmettre sous forme de préjugé ou de rejet de l'autre.

B. La décolonisation :

Introduction : (p293)

La **décolonisation** est un fait majeur de l'Histoire du XXe siècle. Les aspirations des peuples colonisés à accéder à l'indépendance se multiplient. Ces revendications s'inscrivent **dans le contexte de l'après 2de GM** et dans un **climat de Guerre froide**. Les mouvements de libération bénéficient également de l'affirmation du « **Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** », droit inscrit dans la **charte fondatrice de l'ONU** (art1.2) et considéré comme un argument essentiel par les partisans de l'indépendance.

Mais si l'ONU ne condamne pas la colonisation, la charte de San Francisco rappelle aux colonisateurs qu'ils doivent « *développer (les capacités des colonies) de s'administrer elles-mêmes, tenir compte des aspirations politiques des populations et les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement* » (chapitre XI, art. 73 de la charte de San Francisco, 26 juin 1945)

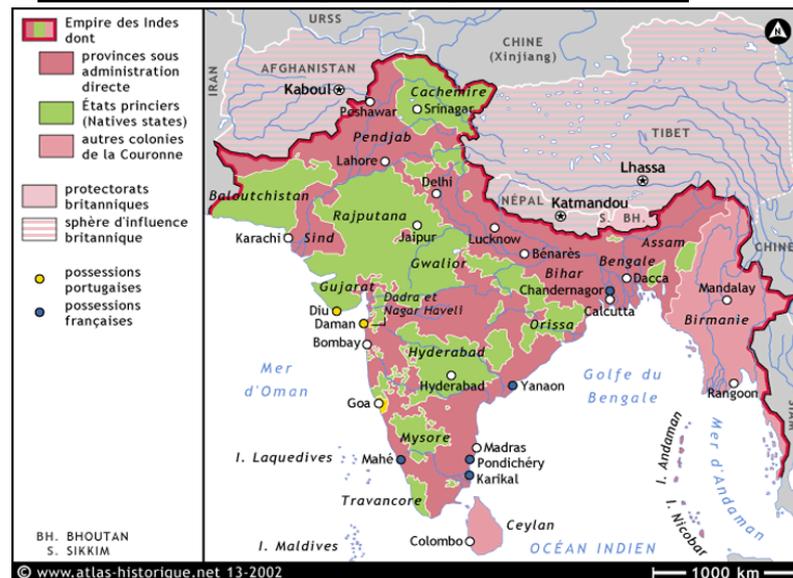
Dans ce climat nouveau, L'indépendance va d'abord être accordée aux peuples d'Asie. Nous étudierons ce mouvement à travers l'exemple de **l'empire des Indes**.

Dans les années 1950-1960, les revendications indépendantistes se multiplient en Afrique et conduisent à des réactions très différentes de la part des nations colonisatrices. Si l'abandon de leur souveraineté sur certaines colonies d'exploitation est facilement envisageable, le cas des colonies de peuplement et particulièrement le cas de **l'Algérie** devient un problème politique majeure en particulier, pour la France. L'étude du processus de décolonisation en Algérie permet de comprendre les raisons de la guerre et ses conséquences sur les différentes communautés qui peuplaient ce territoire jusqu'en 1962.

Quels furent les processus et les conséquences de la décolonisation de l'empire des Indes et de l'Algérie ?

I. L'indépendance de l'empire des Indes.

1. Un empire, une mosaïque de peuples et de religions.



a. L'empire des Indes.

L'empire des Indes britanniques s'est progressivement constitué au cours du 19^e siècle et fut officiellement créé en 1858. Il s'agit d'un empire multiethnique qui structure des territoires aux statuts juridiques variés :

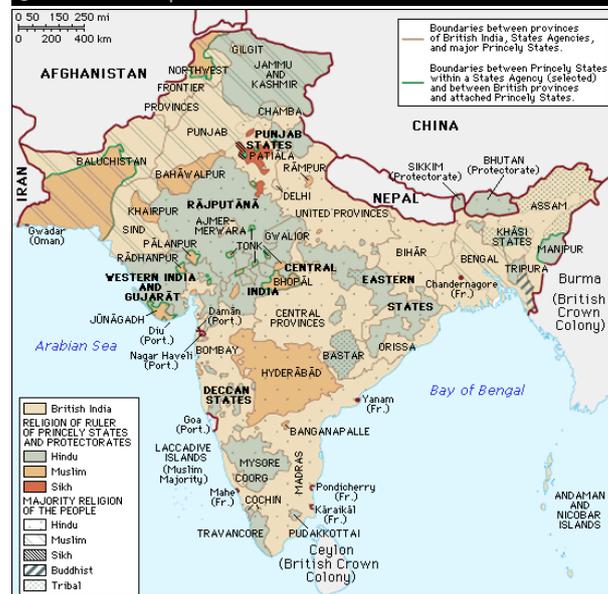
- les territoires sous administration directe,
- plus de 560 états princiers dont les souverains sont placés sous protection de l'armée britannique,
- les colonies de la couronne, possession directe du souverain britannique (Birmanie, Ceylan)

Aux marges de l'empire, le RU a développé une sphère d'influence sans parvenir à intégrer ses espaces à l'empire.

b. Deux communautés principales :

Comme le montre la seconde carte. Les Indes britanniques sont principalement peuplées par deux communautés religieuses :

- **les hindous** (75% pop°) qui représentent la communauté majoritaire,
- **les musulmans** (20 % pop°), principale minorité religieuse mais qui occupe une place centrale dans la société indienne car une majorité de princes indiens sont musulmans. En effet jusqu'à la fin officielle de **l'empire Moghol** en 1858 dans les **souverains (shah) étaient musulmans**.



c. une multitude de peuples.

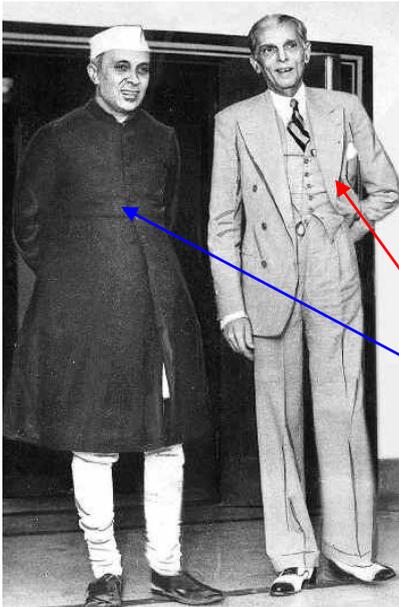
La population indienne compte vers 1945 environ 330 millions d'habitants. Il s'agit d'une société pluriethnique organisée en communauté religieuse et de façon très hiérarchique :

- **système des castes** constitue dans la société indienne une base organisationnelle qui structure la communauté hindoue.

- **la charia** est la base de **l'organisation des communautés musulmanes** ; Elle accorde une place prédominante aux élites issues des familles nobles moghols et des chefs religieux qui encadrent la société (oulémas)

- **les élites modernes** qui bénéficient de la présence britannique pour s'élever grâce à l'économie, l'armée ou l'administration à laquelle les Indiens sont associés par **les « India Act(s) » de 1919 et de 1935** qui introduisent dans l'empire une participation au pouvoir des élites indiennes dans des conseils consultatifs locaux ou à l'échelle centrale. **Des élections au suffrage censitaire** sont organisées en Inde qui, dès 1885, voit naître un parti politique indien unitaire, le **parti du congrès national indien**.

En 1906, de nombreux musulmans quittent le Parti du Congrès et fondent la **Ligue Musulmane**.



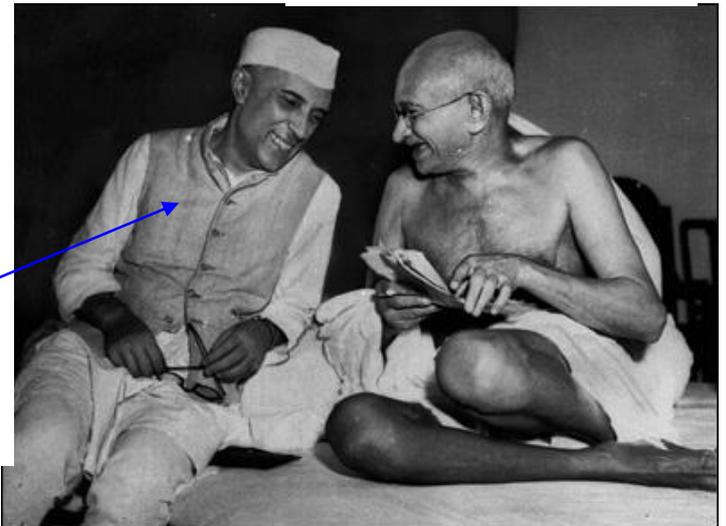
Dans les années 1940, deux hommes dirigent les deux grands mouvements indiens :

P290 :

- **Ali Jinnah**, chef de la ligue musulmane.

- **Jawaharlal Nehru**, Président du congrès indien.

Gandhi



Dès 1906, les élites indiennes sont donc représentées dans les institutions des Indes britanniques mais leur représentation est minoritaire et ne permet pas d'obtenir une réelle autonomie.

Les revendications indépendantistes s'accroissent en particulier à partir des années 1920, période durant laquelle le Mahatma Gandhi organise avec le parti du congrès des actions pour obtenir l'indépendance.

2. Une contestation ancienne incarnée par un homme Gandhi.

a. Une grande figure de l'indépendance : Gandhi (P 304-305)

Mohandas Karamchand Gandhi (1869-1949) surnommé le **Mahatma (la grande âme)** est une des grandes figures de la lutte pour l'indépendance. Devenu avocat après des études en Angleterre, il a vécu en Afrique du Sud où il fut témoin de la mise en place des lois d'apartheid. Entre 1920 et 1948, il devient le chef spirituel du mouvement indien pour l'indépendance et l'organisateur de la contestation par ses écrits et ses actions.

b. Un mouvement indépendantiste organisé aux multiples actions.

Les revendications indépendantistes sont anciennes en Inde mais Gandhi va donner au mouvement un nouveau souffle et une nouvelle stratégie.

Texte 1 p 304 = photo 2 et 3 :

Q1 : Quels principes sont les bases de l'action indienne ?

Q2 : Comment ces principes sont-ils mis en application ?

Deux principes guident l'action Gandhi :

- la non-violence
- la désobéissance civile.

Les actions contre l'économie sont multiples boycott des magasins anglais et des produits britanniques, et tout particulièrement l'alcool, les textiles étrangers. Les fumeries d'opium permettaient au gouvernement britannique de gros bénéfices grâce à la culture et au commerce de cette drogue.

En 1930, il organise **la marche du sel** et appelle les Indiens à refuser d'acheter le sel vendu par les autorités qui est fortement taxé.

Les actions politiques prennent aussi la forme de manifestations, de grèves générales et de **sit-in** qui ont pour but de montrer l'unité du mouvement et de paralyser le pays.

Durant la seconde guerre mondiale, **la désobéissance civile** prend une forme plus active. Gandhi appelle les Indiens à refuser de participer à l'effort de guerre sous les ordres des britanniques alors même que les Japonais sont entrés en Inde. En Août 1942, le parti du congrès à l'initiative de Gandhi rédige un célèbre texte : *Quit India !*

Doc.1 p 296

Q1 : Que réclament les rédacteurs du texte ?

Q2 : Sous quelle condition les membres du parti du congrès conçoivent-ils l'action militaire indienne ?

Q1 : Le parti du congrès réclame le départ des Britanniques et donc l'indépendance immédiate. Il dénonce le colonialisme pratiqué alors que les alliés (qualifiés de Nations Unies) combattent pour la « liberté ».

Q2 : Le parti du congrès propose donc que l'aide indienne soit celle d'une puissance indépendante qui « deviendra l'alliée des Nations unies (...) dans le combat commun pour la liberté ».

Après la lecture publique de ce texte, Gandhi et Nehru sont arrêtés et emprisonnés en Août 1942.

Dans les faits, plus de 1,5 Millions de soldats indiens, sous commandement britannique, servirent contre les forces de l'Axe.

3. Une indépendance négociée qui n'empêche pas les violences et les divisions.

a. Une indépendance négociée.

Dès 1945, il apparaît comme une évidence pour les autorités britanniques qu'elles doivent mettre une politique qui doit conduire à **une indépendance négociée**. Les négociations pour l'indépendance s'engagent donc en 1945.

26 Juin 1945 : l'Inde devient un membre fondateur de l'ONU, c'est un premier pas vers l'indépendance dont le processus est en cours.

Les Indiens sont alors davantage associés à la direction du pays, après la formation d'un **comité exécutif** formé autour de Nehru et auquel se sont joints les membres de la Ligue musulmane d'Ali Jinnah.

b. Des négociations sous tensions.

Doc. 2 et 3 p 297 + photo p 290 :

Q1 : Dans quel contexte s'effectuent les négociations pour l'indépendance de l'Inde.

Q2 : Quelle est la vision Ali Jinnah et quelle solution propose-t-il ?

Q1 : Les violences interreligieuses sont de plus en plus vives entre 1945 et Août 1947. Les affrontements entre hindous et musulmans font des milliers de victimes.

La tension religieuse est telle que les Britanniques veulent accélérer le processus d'Indépendance pourtant fixée à Juin 1948.

Gandhi par l'intermédiaire de Nehru et du Parti du Congrès souhaite maintenir l'unité indienne et créer un état multi-religieux. Mais la Ligue Musulmane s'oppose à cette vision unitaire. Elle craint qu'une Inde unie ne place les musulmans dans une situation de minorité politique qui affaiblirait la communauté.

Q2 : Ali Jinnah propose donc un plan de partage de l'Inde qui conduirait à créer :

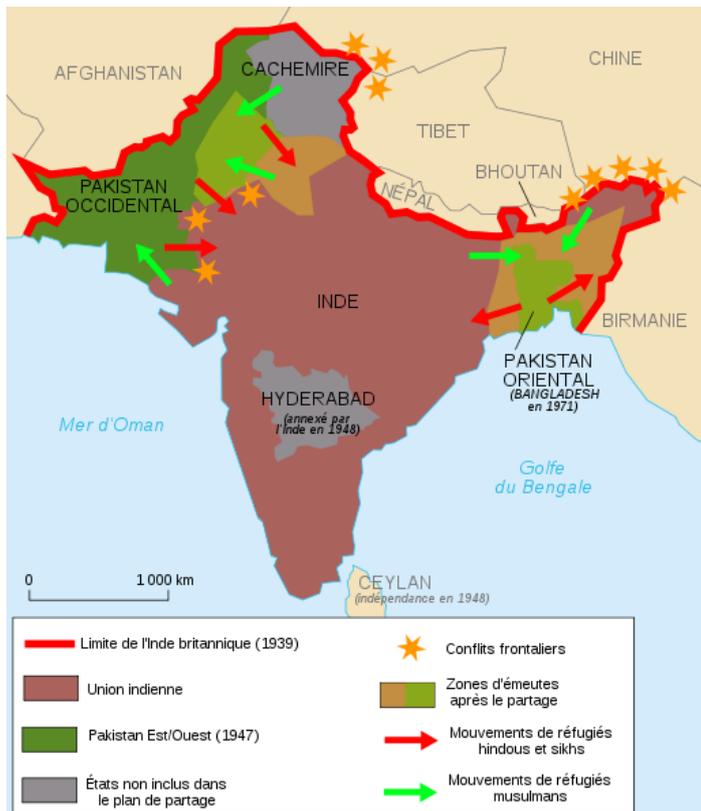
- **un état musulman, le «Pakistan»**,
- **un état hindou, « l'Hindoustan ».**

Placé en position d'arbitre, le RU représenté par le Vice-roi Lord Mountbatten cherche à mettre fin à sa présence en Inde. Face à l'échec des négociations et à l'incapacité des autorités de faire cesser les violences, le RU annonce son intention d'un retrait anticipé et fixe au mois d'Août 1947 son retrait, soit un an avant le calendrier fixé.

Le parti du Congrès finit par accepter l'idée de la partition de l'Inde et la création de 2 états.

c. Un éclatement inévitable ?

Doc. 5 p 297 : observez et notez les conséquences territoriales et humaines de l'Indépendance de l'empire des Indes. L'Indépendance est proclamée en Inde et au Pakistan, les 14 et 15 Août 1947.



La partition donne naissance à une situation compliquée :

- le **Pakistan** est constitué de deux territoires distants de plus de 1700 km, le **Pakistan Occidental** et le **Pakistan Oriental** (devenu en 1971 le Bangladesh)

- La **Birmanie** et l'île de **Ceylan** deviennent indépendantes en 1948.

- **L'Union Indienne** devient un état fédéral pluriethnique et pluri-religieux. Dès 1948, elle intègre des territoires dont le sort avait été laissé en suspens (la région d'Hyderabad, le Cachemire, les territoires français et portugais entre 1951 et 1961).

La question frontalière reste épineuse et sera au cours des années 1947-1999, source de quatre conflits indo-pakistanaïses et d'un conflit sino-indien.

Les conséquences humaines sont multiples :

- **déplacements de population**, 10 Millions de personnes (hindous et sikhs) quittent les territoires pakistanais et près de 7 millions de musulmans s'installent au Pakistan.

- **les violences** font entre 400 et 500 000 morts entre 1947-1948. L'assassinat de Gandhi par un nationaliste hindou témoigne des tensions nées de l'indépendance et de la partition.

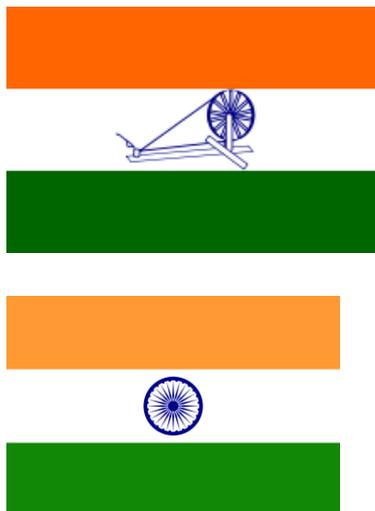
Conclusion :

Malgré la volonté exprimée par les leaders du parti du Congrès de maintenir l'unité indienne, l'empire des Indes est morcelé et connaît comme la plupart des nouveaux pays indépendants des difficultés politiques et économiques.

L'Inde se place en leader du mouvement anticolonialiste. En 1954, lors de la **Conférence afro-asiatique de Bandung** (Indonésie), le discours de Nehru sera un vibrant soutien à la lutte des peuples africains pour l'indépendance. C'est aussi l'affirmation d'une **troisième voie (non-alignement)** que les nouveaux « grands états » pourraient suivre, une voie située « ni à l'est, ni à l'ouest ».

Ainsi, la décolonisation de l'Inde et de l'Asie précèdent la décolonisation africaine. Elles sont donc des modèles pour les **mouvements de libération** africains.

(Histoire d'un drapeau...)



Choisi en 1931 par les membres du parti du congrès national indien, le drapeau indien deviendra le drapeau officiel de l'Union Indienne :

- Safran pour le courage et le sacrifice
- Blanc pour la vérité et la paix
- Vert pour la foi et de la chevalerie.

Au centre, est dessiné un **Charkha** : un rouet traditionnel utilisé pour produire le fil de coton.

Les couleurs peuvent prendre un autre sens : safran = hindous, vert= musulmans, blanc= paix.

L'actuel drapeau de l'Union Indienne est très fortement inspiré de celui de 1931 et conserve la même symbolique.

II. La guerre d'Algérie 1954-1962.

1. Un territoire, deux communautés, de multiples acteurs.

a. Origines de la guerre.

Doc. 1 p 298 : Date du tract.

Q1 : Que signifie FLN ? Quelles sont ses revendications ?

Q1 : Traditionnellement, on fixe le début de la guerre d'Algérie au **1^{er} novembre 1954**, « **Toussaint rouge** ». En effet, ce jour-là, le FLN Algérien (Front de Libération Nationale) qui se présente comme un opposé au « colonialisme » et comme un mouvement « révolutionnaire » lance un appel à la « lutte » pour l'obtention de « l'indépendance nationale ». Cette lutte s'inscrit est celle du Maghreb et associe Tunisiens et marocains qui, eux, obtiendront l'indépendance en **1956**.

Le FLN revendique la « restauration d'un état algérien souverain, démocratique et social dans le cadre des principes islamiques ». Comme en témoigne ces citations, le FLN est un mouvement qui souhaite la création d'un **état musulman**.

En échange de l'Indépendance, le FLN garantit les droits de toutes les communautés « sans distinction de races et de confessions ».

Une vague d'attentats touche l' Algérie et conduit à une réponse française, c'est le début d'un long conflit de 8 ans.

b. L'Algérie, une colonie au statut spécifique.

Doc. 2 p 298

Q2 : Quelle attitude la France adopte-t-elle vis-à-vis de cette proclamation ?

Q2 : **F. Mitterrand**, alors Ministre de l'Intérieur, rappelle que « **l'Algérie, c'est la France** ». En effet, divisée en trois départements, l'Algérie constitue non pas une colonie mais est un territoire de la « République Française ». Cette situation est particulière par rapport aux autres territoires coloniaux qui eux sont considérés comme des membres de « **l'Union Française** ».

La France refuse l'indépendance algérienne car **la situation est particulière** :

- la présence de près d'un million d'Européens (les **Français d'Algérie** ou **pieds-noirs**)

- les musulmans sont divisés. Si une grande majorité d'entre eux sont favorables à l'indépendance, la République Française s'appuie sur une minorité de **musulmans « assimilés »** qui participent à la vie politique française. Ainsi, l'Assemblée Nationale française compte 34 députés issus de l'Algérie Française entre 1951 et 1956 dont 19 sont musulmans. Certains comme Ferhat Abbas deviendront des membres actifs du FLN. En 1958, après le changement de Constitution, 43 députés sur 74 sont musulmans. De Gaulle choisit une femme musulmane **Nafissa Cid Cara** comme Secrétaire d'Etat chargée des questions sociales algériennes.

La réponse à la « crise algérienne » est d'abord policière puis deviendra militaire. La France envoie toujours plus de policiers et de soldats pour des « opérations de maintien de l'ordre ». La situation algérienne se dégrade très vite et **l'état d'urgence** est décrété en 1955. L'administration civile est donc mise sous tutelle des autorités militaires.

De multiples acteurs vont alors agir en Algérie.

2. De multiples acteurs politiques :

a) Les Acteurs français :

l'Etat français :

L'Etat Français a adopté deux attitudes différentes durant le conflit.

1954-1959, la volonté d'unité. L'Etat soutient l'idée d'une Algérie Française. **Dans son discours d'Alger du 6 juin 1958**, le G^l de Gaulle affirme sa volonté de réconcilier les populations d'Algérie pour créer une communauté unie. Il appelle le FLN à signer « la paix des braves ». Le refus des Indépendantistes de cette proposition le conduit à une position pragmatique celle d'une solution par une indépendance qui garantirait aux Français d'Algérie leur maintien et la garantie de la préservation de leurs biens.

1959-1962 : De l'autodétermination à l'indépendance. A partir de 1959, de Gaulle s'engage sur la voie de l'autodétermination (discours de sept. 1959 : p307 et 4 p299)

Les partisans de l'Algérie Française :

Soutenus par une part importante des officiers français, ils exercent une forte pression sur les autorités françaises.

- **le 13 mai 1958**, ils fondent le **Comité de Salut Public d'Alger** et font pression sur le président R. Coty pour que le G^l de Gaulle soit rappelé au pouvoir. Ils obtiennent gain de cause et sont donc les principaux artisans du retour de de Gaulle, le 1^{er} Juin 1958. Celui-ci obtient les pleins pouvoirs et met en place la V^e République. Sa visite à Alger, le 4 juin 1958, soulève les espoirs des Français d'Algérie. Il appelle à « une paix des braves » mais son projet d'associer tous les habitants

d'Algérie à la République, et la promesse d'égalité de droits pour les musulmans se heurte au refus du FLN. Dès lors de Gaulle est persuadé que la solution de la crise ne peut être que **l'autodétermination**.

Photo 5 p 299.

-24 janvier au 1^{er} Février 1960 : Déçus par la politique gaullienne, ils organisent la « **semaine des barricades** » à Alger. Les affrontements font une vingtaine de morts, ils marquent la rupture entre les Français de France majoritairement favorables à l'indépendance algérienne et les Français d'Algérie qui veulent s'y maintenir.

Doc 6 et 8 p300. L'OAS :

L'année 1961 est marquée par les violences des partisans de l'Algérie Française dont certains passent dans la lutte armée clandestine, l'OAS : Organisation Armée Secrète dirigée par le Général Salan pratiquent des attentats et des assassinats qui font régner en France et en Algérie un climat de tension extrême.

Le 25-26 Avril 1961, à l'appel des généraux de l'OAS, une partie de l'Armée se révolte pour s'opposer aux négociations pour l'indépendance qui ont débuté. Les « putschistes » sont arrêtés et les régiments rebelles dissous (1^{er} REP en particulier). Dès lors, les Français d'Algérie se sont isolés. Une minorité souhaite créer un état indépendant, une Algérie Française mais la plupart des pieds-noirs comprennent qu'ils ne pourront s'opposer aux **accords d'Evian du 19 Mars 1962**, (cessez-le-feu qui doit conduire à l'indépendance algérienne du 3 juillet 1962). Ce fut pour les pieds-noirs une source de ressentiment, nombreux furent ceux qui vécurent **leur rapatriement en France** qui débuta en Avril 1962, comme une trahison. Près de 800 000 pieds-noirs immigrèrent en France.

L'opinion publique française :

Très vite, un clivage apparaît en France entre ceux qui soutiennent l'idée d'une Algérie Française et ceux qui s'y opposent. Rapidement, l'opinion publique considère l'Algérie comme un problème extérieur à régler. L'indépendance apparaît pour beaucoup comme la seule solution. Le sort des Français d'Algérie est mal compris et n'entraîne pas un mouvement de soutien. Au contraire, l'envoi de centaines de milliers d'appelés du contingent en Algérie est mal vécu par la jeunesse et par leurs parents.

En 1961, l'opinion publique, comme en témoignent les résultats des 2 référendums organisés par de Gaulle, est très favorable à **l'autodétermination** qui ne peut conduire qu'à l'indépendance

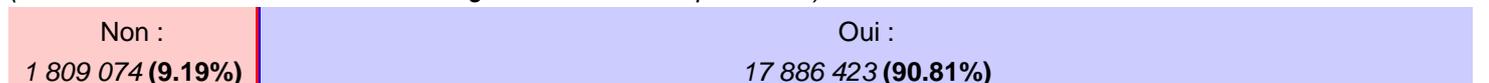
Janvier 1961 : Référendum sur l'autodétermination

« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant l'autodétermination des populations algériennes et l'organisation des pouvoirs publics en Algérie avant l'autodétermination ? »



Avril 1962 : Référendum sur les accords d'Evian.

« Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le président de la République et concernant les accords à établir et les mesures à prendre au sujet de l'Algérie sur la base des déclarations gouvernementales du 19 mars 1962 ? » (C'est-à-dire l'autodétermination des algériens et leur indépendance).



L'opinion française a donc été un soutien à la politique gaullienne de décolonisation de l'Algérie.

b) Les acteurs algériens :

Les mouvements indépendantistes :

FLN : branche politique du mouvement. Dès septembre 1958, le FLN constitue au Caire le GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne. Celui-ci reçoit le soutien des pays arabes qui le considèrent comme légitime. La guerre d'indépendance s'inscrit donc dans le mouvement plus large de décolonisation et d'émergence du tiers-monde.

A partir de 1956, le FLN bénéficie du soutien de la Tunisie et du Maroc qui non seulement reconnaissent le GPRA comme le gouvernement légitime d'Algérie mais offrent aux combattants algériens un asile hors de portée de l'armée française. Le FLN dispose d'une branche armée, l'ALN dont les combattants sont appelés Moudjahidines ou fellaghas.

Dès 1956, le FLN impose sa suprématie face aux autres mouvements en particulier face au MNA de Messali Hadj dont les partisans sont éliminés ou assimilés. (**doc. 6 p 300**)

L'opinion algérienne : Il est difficile de mesurer le soutien que la population algérienne apporta au FLN mais il put bénéficier de la coopération des populations civiles qui cachèrent, soignèrent et ravitaillèrent l'ALN et les membres du FLN.

Les Algériens de France sont aussi participant aussi à la lutte pour l'indépendance. Fortement encadrés par le FLN, ils fournissent de l'argent et participent aux actions et en particulier aux manifestations pour l'indépendance. Celle du 17 oct. 1961, conduit à l'arrestation de milliers d'Algériens et à la mort de plusieurs dizaines d'entre eux dont certains dans les centres de rétention de la police parisienne.

1^{er} juillet 1962 : Référendum algérien sur l'autodétermination.

Non :	Oui :
16 534	5 975 581 (99,72 %)
00.28%)	

Organisé par le nouvel état algérien, le référendum d'autodétermination des Algériens est un raz-de-marée. Seule une infime partie des Algériens s'opposent à l'indépendance. Les résultats témoignent surtout de la mainmise du FLN sur l'Algérie.

2. Une guerre aux multiples noms :

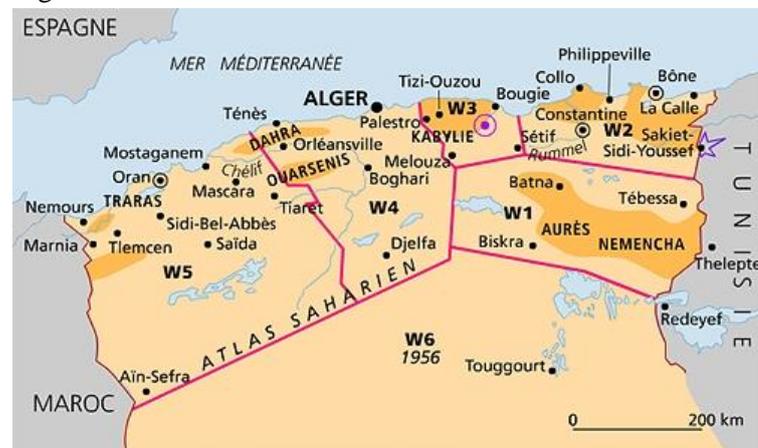
a. « Guerre sans nom » et « sale guerre ».

Les soldats :

Du côté, Français la guerre d'Algérie n'est pas considérée comme une guerre mais comme **une opération de maintien de l'ordre**. Il s'agit donc d'opérations de police auxquelles participe l'armée comme lors de la bataille d'Alger en 1957.

Photo 3 p 299

Près de 400 000 soldats dont une grande majorité d'appelés (le service militaire est porté à 30 mois au lieu de 18) sont présents en permanence en Algérie. Ainsi plus de **1,7 millions de militaires dont 1,3 millions d'appelés** ont servi en Algérie.



Les opérations :

Deux types d'actions se différencient clairement :

- les actions de combats dans les régions où les maquisards de l'ALN mènent des **actions de guérilla**.

L'utilisation de l'aviation est fréquente, ainsi que les opérations aéroportées menées par les troupes d'élites (parachutistes, légionnaires...)

- les opérations de sécurisation dans les villes et les villages dont le but est de débusquer les poseurs de bombes comme lors de la bataille d'Alger en 1957.

La torture (doc 7 p 300) : elle fut une pratique courante de l'armée française qui justifiait son recours par la nécessité d'obtenir des renseignements pour éviter les attentats. Mais comme le révèle le texte de nombreux musulmans furent victimes d'actes racistes.

b. Une guerre de libération.

Pour les Algériens, il s'agit d'une guerre de libération, les Français sont donc tous présentés comme des occupants et l'ALN comme un **mouvement de résistance**. Dans l'esprit algérien, il y a un parallèle évident entre la situation de la France occupée par les Allemands et la situation de l'Algérie sous le joug français. L'ALN mal équipé et peu nombreuse pratique une guérilla urbaine (attentats, assassinats, coups de force) et ne contrôle que les territoires faiblement peuplés.

3. Bilan et conséquences de la guerre d'Algérie ?

a. Pour la République algérienne.

Les accords d'Evian de Mars 1962 conduisent l'Algérie à l'indépendance. Pour les Algériens, la guerre fut une épreuve terrible qui conduisit à la mort d'au moins 400 000 personnes. Le FLN qualifie les combattants morts **de martyrs** et évalue d'abord à 1,5 million puis à 1 million le nombre de combattants tués. Il existe une guerre des chiffres à laquelle les historiens tentent de mettre un terme. Cette guerre des chiffres est surtout le révélateur de l'importance politique de la lutte

dans la légitimation du pouvoir par le FLN. En effet, après 1962, le FLN est un parti unique au pouvoir en Algérie durant près de 30 ans. Sa mainmise sur l'état est donc aussi une mainmise sur la mémoire algérienne.

b. Pour Les Français d'Algérie.

Les Français d'Algérie sont nombreux à avoir quitté l'Algérie durant l'année 1962. Près de 800 000 se sont installés en France. Rien n'était prévu pour leur accueil. Beaucoup reprochèrent aux Français leur passivité et l'abandon dont ils furent victimes. Majoritairement, ils sont hostiles au GI de Gaulle ce qui explique qu'il sera encore victime d'une tentative d'attentat, en Août 1962.

c. Pour les supplétifs de l'armée française. (Harkis)

Plus de 260 000 Algériens ont servi au côté de l'armée française durant la guerre. On regroupe ces combattants, sous le nom de **Harkis** mais leur situation était très variée. Avec leur famille, les Harkis représentent près de 1,5 M d'Algériens. Après le 19 mars 1962, leur situation devient dramatique. Seules 15 à 20 000 familles purent s'établir en France et furent souvent maintenues dans des camps provisoires qui ne furent jamais fermés. En effet, le gouvernement s'oppose à leur rapatriement car il considère ces supplétifs comme des algériens. Au moins 60 000 seront exécutés par le FLN et leurs familles seront victimes de nombreuses discriminations. Encore aujourd'hui, le sort des Harkis reste un sujet sensible.

Conclusion :

La comparaison des 2 voies de décolonisation permet de mettre en évidence des points communs et des différences fondamentales entre les deux exemples étudiés. Au titre des points communs, il faut noter l'importance du rejet du système colonial par les peuples colonisés, rejet qui unit les communautés indigènes dans leur volonté d'indépendance. On peut voir aussi la difficulté de créer des Etats pluriethniques, ce qui conduit à la violence intercommunautaire, au rejet ou au séparatisme. Enfin, les métropoles ont toutes pris conscience de l'impossible maintien de leur domination et ont peu à peu cherché des solutions pour sortir du colonialisme.

Mais il faut insister sur les différences essentielles. Le RU a su par la négociation éviter des guerres coloniales sanglantes, alors même que la France a connu deux grands conflits successifs en Indochine puis en Algérie.